

Annonce FAO – mardi 09.07.2019

**CONSULTATION DE LA DÉCISION FINALE CONCERNANT
L'ÉTUDE DE L'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT**

Commune de Baulmes – CAMAC N° 184134

Commune de Champvent – CAMAC 185150

En application de l'article 20 de l'Ordonnance relative à l'étude de l'impact sur l'environnement (OEIE) et de l'article 15 du règlement vaudois d'application de l'OEIE, les Municipalités de Baulmes et de Champvent soumettent en consultation la décision finale du Département du territoire et de l'environnement (DTE) concernant l'étude de l'impact sur l'environnement du projet, sur les parcelles N° 902 du cadastre de Baulmes et N° 320 du cadastre de Champvent, toutes deux propriétés de M. Jean-Samuel Indermühle, de construction d'une porcherie d'engraissement et le déplacement de l'abri tunnel.

La décision finale, ses annexes et le rapport d'impact peuvent être consultés du 09.07 au 08.08.2019 au Greffe municipal de Baulmes et à la salle du Conseil général de Champvent.